

sur le site www.venerand.fr le: 02/07/2025

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

LE 27 MAI A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 MAI 2025

PRESENTS : Mme TEXIER Martine, M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM. CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSE : BORZEIX-CONCAIX Raphaël,

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe JAUD.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 3 avril 2025
- Recours à une aide juridique pour la gestion des biens sans maître
- Décision modificative Emprunt voirie 2025
- Délibération création de poste adjoint technique principal de 2nd classe et modification du tableau des effectifs
- Travaux salle municipale : Plafond
- Annulation délibération 009_2025_04 : Déclassement de la parcelle.
- Récupération Electricité
- Questions diverses

1) RECOURS A UNE AIDE JURIDIQUE POUR LA GESTION DES BIENS SANS MAITRE

Mme le Maire explique au conseil qu'une habitation située rue de la Gîte Chez Portier et cadastrée AK 71 menace ruine avec une végétation envahissante sur la propriété voisine. Alertée par le propriétaire du bien attenant, Mme le Maire indique avoir multiplié sans succès les démarches pour identifier les héritiers. La succession est ouverte depuis 1972 mais aucun héritier ne l'a acceptée à ce jour. Elle comprend outre l'habitation sur la parcelle AK 71, sept terrains de terres agricoles ou de bois taillis pour une surface totale de 8 248 m².

Pour permettre de déterminer s'il s'agit désormais de biens sans maître et de réaliser pour la Commune les formalités liées à l'éventuelle incorporation des parcelles dans le domaine public, Mme le Maire explique avoir pris contact avec Me Olivier LOPES.

L'avocat de la Commune ayant pris connaissance du dossier, Mme le Maire présente sa proposition de rémunération au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

-D'accepter la proposition de Me Olivier LOPES, avocat au barreau de Saintes, pour la consultation du dossier, la rédaction d'un projet de délibération et pour les formalités auprès du service de la publicité foncière pour un montant forfaitaire et global de 1 490€.

-D'autoriser Mme le Maire à signer cette proposition de rémunération.

2) DECISION MODIFICATIVE N°1-2025

Mme le Maire rappelle que le conseil a décidé par délibération 05_2025_05 de souscrire un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 50 000€. La Banque postale souhaitant que le remboursement débute dès octobre 2025, il convient de prévoir au budget la somme correspondante au 1^{er} remboursement.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
1641 (16) : Emprunts en euros	1 361,00		
2188 (21) : Autres immo corporelles	-1 361,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
615221 (011) : Bâtiments publics	-579,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	579,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

-De modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessus.

3) CREATION DE POSTE, SUPPRESSION DE POSTE ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la liste des agents promouvables dans le cadre des avancements de grade pour 2025,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Mme le Maire propose au conseil de créer un emploi d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025 et de supprimer un emploi d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique à temps complet à partir de la même date.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

-La création, à compter du 1^{er} juin 2025 :

-d'un emploi d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

-La suppression, à compter du 1^{er} juin 2025 :

-d'un emploi d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique à temps complet.

-De modifier le tableau des effectifs suivant au 1^{er} juin 2025 :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	Cat.	Effectif	Pourvu	Non pourvu	Durée hebdo
Secrétaire général de mairie	Rédacteur	B	1	1	0	1 TC
Agent technique polyvalent	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	1 TC
	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 (au 1 ^{er} juin 2025)	0	1 TC
		C	1	1	0	1 TC
	Adjoint technique					
Agent d'entretien	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	10/35ème

4) TRAVAUX DE PLAFOND SALLE MUNICIPALE

Mme le Maire présente au conseil les devis reçus dans le cadre de la rénovation du plafond de la salle municipale.

Pour la partie plafond et isolation :

Entreprise	Surface	Coût TTC	Prix/m² TTC	Epaisseur isolation	Résistance thermique
Ets Chauvet	230 m²	42 094.28 €	183 €/m²	2 x 200 mm	10.1 m². K/W
DB Sarl	250 m²	35 268,60 €	141.07 €/m²	210 mm LR 200 mm LV	11.40 m². K/W
Ets Hillairet	236 m²	39 467.66 €	167.23 €/m²	200 mm + 160 mm	9.3 m². K/W

Pour la partie électricité :

Sur les trois entreprises consultées, une seule a répondu :

Entreprise	Coût TTC	Solution éclairage	Solution acoustique
GUERIN électricité	7 577.21€	Dalles LED en saillie	Câblage aux coins de la salle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-Pour la réalisation du plafond de retenir l'offre de DB Sarl pour un montant forfaitaire et global de 35 268.60 € TTC

-Pour l'électricité de retenir l'offre de l'entreprise GUERIN pour un montant forfaitaire et global de 7 577.21 € TTC

--D'autoriser Mme le Maire à engager les travaux et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5) ANNULATION DE LA DELIBERATION 009_2025_04

Suite à une erreur matérielle, Mme le Maire propose d'annuler la délibération 009_2025_04. L'acte indiquait à tort que la parcelle AB 501 faisait partie du domaine public, alors qu'il s'agit d'un chemin rural cadastré, disposant d'un numéro de parcelle et ne figurant pas au tableau de la voirie communale donc faisant partie du domaine privé de la Commune.

Dans ces conditions, la délibération 009_2025_04 du 3 avril 2025 étant nulle et non avenue, Mme le Maire propose au conseil de l'annuler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide d'annuler la délibération 009_2025_04 du 3 avril 2025.

6) RECUPERATION ELECTRICITE -ASSOCIATION DE CHASSE ACCA

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la récupération des charges en électricité afférentes aux locaux communaux.

Local chasse :	Facture du 17/01/2025 n° 10218101549	43.08€
	Facture du 17/03/2025 n° 10222452757	27.87€
	Facture du 17/05/2025 n° 10226754602	<u>25.99€</u>
		= 96.94€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-De charger le Maire des formalités nécessaires à la récupération de la somme due comme indiquée ci-dessus auprès du locataire.

Questions diverses :**Le point sur les animations du mois de mai :**

-Festivités du 80ème anniversaire de la Libération : Mme le Maire souligne la mobilisation de tous les bénévoles qui a permis la réussite de cette grande manifestation marquée par un élan collectif et une ambiance extraordinaire. Le travail réalisé par la Commune de la Chapelle des pots est à saluer. Sur Vénérand, la pièce de théâtre « Retour à Birkenau » et la déambulation du samedi 10 mai ont été des réussites. Mme le Maire propose de retenir quatre panneaux de l'expo « Elles ont choisi de dire non » pour mettre à la bibliothèque fin octobre.

-Festival itinérant : Mme le Maire regrette la faible fréquentation des spectacles proposés dans le cadre du festival à Ecoyeux et à Vénérand le samedi 17 mai 2025 sur le site des fontaines. Les prestations de qualité ont souffert d'un manque de communication.

- L'art est dans le pré : Mme le Maire se félicite du succès de la 1ère édition qui a réuni 9 artistes et artisans d'art le dimanche 18 mai. Cette manifestation est à renouveler et à améliorer avec une communication plus importante, la mise en place d'une buvette et d'un fléchage.

Journée escapade sur la Charente :

Mme le Maire fait le point sur les besoins en bénévoles pour la sécurité de la partie vélo qui passera à Vénérand le dimanche 15 juin 2025. Un tableau est réalisé avec les différents points de passages à sécuriser et sera communiqué aux bénévoles.

Signalétique des sentiers de randonnées :

Mme le Maire présente la signalétique réalisée par Saintes Grandes Rives l'Agglo pour assurer le fléchage des sentiers de Randonnées. Les panneaux seront mis en place à partir du mois de juin. Une application dénommée VIA permettra de se repérer sur les chemins pédestres.

Proposition soirée théâtre :

Mme le Maire fait part au conseil de la proposition d'une troupe de théâtre de Bussac-sur-Charente de se produire à Vénérand le 29 novembre 2025 dans la salle municipale.

Travaux traversée de bourg :

Mme le Maire indique au conseil qu'une réunion avec des représentants de Saintes Grandes Rives l'Agglo, de la Direction des Infrastructures de Saint-Jean-d'Angély, et des Architectes des Bâtiments de France (ABF) a eu lieu le jeudi 22 mai 2025. Au cœur des discussions, les recommandations de l'ABF pour conserver des trottoirs enherbés dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de bourg et les travaux sur le parking des fontaines pour permettre le stationnement des bus.

Situation financière de la Commune :

-Mme le Maire communique au conseil les conclusions de l'analyse financière proposée aux Communes par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour 2024. Selon la conseillère aux décideurs locaux (CDL) l'année 2025 est marquée par une nette baisse par rapport à 2024 de la capacité d'autofinancement (CAF) brute et de la CAF nette, les charges de fonctionnement en hausse de 13,1 % ont progressé plus fortement que les produits (+1,5%). L'endettement est particulièrement maîtrisé avec des ratios d'endettement bien en dessous des seuils critiques. Au 31/12/2024, la trésorerie de 294 773 € permettait de couvrir 281 jours de charges réelles. Elle est confortable. La commune présente une bonne situation financière.

-Dans un autre courrier, la DDFIP communique sur l'évolution de la base prévisionnelle de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2025. L'article 66 de la loi de finances pour 2025 augmente le taux d'exonération partielle de TFPNB concernant les terres agricoles (article 1394 B bis du code général des impôts (CGI)) de 20 % à 30 % à compter du 1er janvier 2025. Ce qui représentera un manque à gagner pour la Commune de 2 806€.

Jeux intervillages :

Mme Véronique FICHEL, 3^{ème} adjointe, présente l'édition 2025 des jeux intervillages qui réuniront 9 communes le 5 juillet 2025 à Bussac-sur-Charente. Une réunion de préparation est prévue le 4 juin avec La Chapelle des Pots. Nouveauté cette année : les bouteilles et verres en plastique sont désormais interdits. Saintes Grandes Rives l'Agglo fournira son kit d'organisation éco responsable.

Fêtes des voisins 2025 :

Mme Véronique FICHEL indique que les fêtes des voisins ont commencé avec les hameaux de Chez Jaguenaud, Terres de Soie et le Fief. Suivront Les Groies de la Garenne et Chez Labarre le 14 juin, Chez Talvard le 28 et au Gros Bonnet le 29 juin 2025.

Journée Commune –Foyer rural :

Mme Véronique FICHEL explique que cette journée aura lieu cette année plus tardivement à savoir le 26 juillet sur le stade. Une marche est programmée le matin avant un tournoi de pétanque l'après-midi et un cinéma en plein air le soir avec la diffusion du film « Cocorico ». Un tivolì devra être monté à partir du 25 juillet sur le stade.

Chats errants :

Mme Véronique FICHEL fait le point sur la campagne de trappage des chats errants pour les stériliser et les pucer. Les trappages Hameau des fontaines n'ont pas été fructueux. Il est proposé de prendre contact avec les propriétaires du château pour installer la trappe sur leur terrain.

Passeport du civisme :

Mme Véronique FICHEL indique que les délais pour boucler le passeport lui semble trop contraints sachant qu'il reste des missions à réaliser et que la fin d'année approche. Il est décidé de lisser l'opération sur deux ans en proposant de convier les actuels CM2 l'an prochain pour la remise des passeports.

Heure civique :

M. Jacques MELLOUL communique au conseil la date du 2e Forum de l'Heure Civique Charentaise-Maritime qui aura lieu le mercredi 11 juin prochain à 13H45 à Pont-L'Abbé-d'Arnoult. Il s'agit de mutualiser et d'échanger sur les actions menées avec les bénévoles des différentes communes.

M. MELLOUL présente le projet théâtral mené avec ses élèves et les résidents de la maison de retraite de Les Gonds. Ils proposeront 3 représentations en deux jours où les personnes âgées joueront le rôle de jeunes et inversement en mettant en scène les stéréotypes liés à chaque génération.

La séance est levée.

Le Maire,
Françoise LIBOUREL

Le secrétaire,
Christophe JAUD

